

# DÉLIBÉRATIONS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 janvier 2014- Convocation du 16 janvier 2014

Compte rendu affiché le 31 janvier 2014

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Gisèle COIN

### Présents

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. GUENNAT, M. AUROY, M. VALETTE, Mme DUMARD, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mme COIN, Mme FERNANDES, Mme ROGER, Mme DEBORDE, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, M. MANIKAS

### Absents représentés

Mme GOYON par Mme GLATARD, M. CHRETIN par Mme SORREL-DUNAND, Mme ARTETA par Mme ORIOL, Mme CORSET par M. MARTIN-RABAUD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	28
Exprimés	28

### Objet : Subvention Groupes scolaires

La Commune adopte chaque année des subventions aux écoles publiques maternelles et primaires et suivant des principes posés en Commission Éducation : crédits libres d'utilisation pour les actions éducatives ; transports pour les sorties scolaires ; actions pédagogiques proposées par les équipes enseignantes.

Afin que les groupes scolaires puissent lancer les diverses actions prévues, il est proposé de voter les crédits suivants :

Groupe scolaire	Crédits libres	Transports	Actions pédagogiques
Maternelle Jacques Prévert	624.00	400.00	405.00
Maternelle Lucie Guimet	648.00	400.00	685.00
Élémentaire Lucie Guimet	804.00	600.00	3 039.10
Maternelle Bony	420.00	400.00	658.00
Élémentaire Bony	348.00	400.00	1 630.00
Primaire Tatière	684.00	600.00	2 700.00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué et après avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Budget communal,
- **APPROUVE le versement des subventions aux groupes scolaires comme présentées ci-dessus,**
- **DIT que les crédits sont prévus au Budget communal, article 6574,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Neuville-Sur-Saône, le 23 janvier 2014  
Le Maire,  
Jean-Claude OLLIVIER.

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Préfecture le 24/01/2014

Publication ou affichage le 24/01/2014

Fait à Neuville-Sur-Saône, le 23 janvier 2014

Jean-Claude OLLIVIER, Maire.

